




	Année/Jaar 2015
CC GR 16/03/2015 001	<p>Question orale de Madame Josiane Cohen-Wellekens relative au planning des travaux dans les voiries communales</p> <p>Monsieur le bourgmestre,</p> <p>Depuis peu, des travaux sont effectués rue Van Bergen. Selon les panneaux en place à l'entrée de la rue, ils sont réalisés par Sibelga et par Vivaqua. Je saisis dès lors cette occasion pour vous demander le calendrier des travaux prévus cette année dans les rues de notre commune.</p> <p>La rénovation de nos voiries est en effet un travail qui nécessite une attention constante. De fait, la sécurité et le bien-être de nos concitoyens passent par une rénovation urbaine harmonieuse qui permet aux Koekelbergeois de bénéficier d'infrastructures de qualité.</p> <p>Quels seront donc les grands chantiers de réaménagement des voiries koekelbergeoises en 2015 ? Je vous remercie.</p> <p>Josiane Cohen-Wellekens conseillère communale</p>
	<p>M. Philippe PIVIN, bourgmestre répond. Dhr Philippe PIVIN, burgemeester antwoordt.</p> <p><u>Réponse – antwoord :</u></p> <p>Madame la conseillère,</p> <p>La qualité de l'espace public et des infrastructures à disposition de nos concitoyens est en effet au centre de notre action en matière de travaux publics.</p> <p>Voici donc les principaux chantiers de réaménagement de nos voiries programmés en 2015:</p> <p>Tout d'abord, dans le cadre du contrat de quartier durable «Koekelberg historique», la rue des Archers est actuellement en cours de réaménagement complet et la rue Jules Debecker suivra cet été. Ce projet améliorera considérablement la qualité de vie des riverains de par un aménagement rénové, modernisé et verdurisé. De plus,</p>

	Année/Jaar 2015
	<p>l'objectif est aussi de renforcer la sécurité et le confort des usagers de ces deux artères importantes de notre commune. En effet, des aménagements sont prévus de manière à lutter contre le stationnement illicite à proximité des passages pour piétons.</p> <p>J'attire aussi votre attention sur le fait que nous veillons à une efficace planification des différents travaux. En effet, afin d'éviter d'avoir à rouvrir voiries et trottoirs quelques semaines plus tard, vous avez pu remarquer que ces grands travaux sont précédés depuis quelques mois déjà de plusieurs interventions des impétrants qui viennent remplacer les conduites en sous-sol, compte-tenu de la vétusté de ces infrastructures en Région bruxelloise, avant le commencement des travaux en surface.</p> <p>Plus précisément, rue des Archers, les impétrants sont déjà intervenus ce qui a permis de débiter le chantier rapidement et, pour les travaux rue Jules Debecker, ce sera pour ce printemps.</p> <p>Quant au chantier Sibelga de la rue Van Bergen que vous signalez dans votre question, il fait partie des interventions qui sont déjà en cours dans les rues aux abords de la maison communale et l'ensemble sera terminé le mois prochain. De plus, Sibelga prévoit le renouvellement de l'éclairage public de l'avenue de l'Indépendance belge au printemps. Le réasphaltage de la rue De Neck est également au programme de cette année tout comme celui de la rue du Parc Elisabeth. De la fibre optique sera également placée dans les prochaines semaines avenue de la Basilique et, cet été, des travaux sont programmés sur le réseau basse tension du Boulevard Léopold II.</p> <p>Pour terminer, je peux encore vous annoncer que des travaux sont également programmés au niveau de la rue des Tisserands, en ce qui concerne les égouts et le réseau de distribution, et que, cet été, la STIB prévoit le réaménagement du site propre du tram avenue de l'Hôpital français.</p> <p>Vous le voyez, Koekelberg continue ses grands travaux de rénovation urbaine en 2015, tant au niveau de son cœur historique que du Haut de la Commune afin de répondre aux besoins actuels et futurs de nos habitants. Et encore, nous n'avons abordé ici que les réaménagements des voiries.</p>

	Année/Jaar 2015
<p>CC GR 16/03/2015 002</p>	<p>Mondelinge vraag van de heer Dirk LAGAST van februari 2015 met betrekking tot de creatie van een nieuwe school op de KUB-site</p> <p>Dat het Brussels hoofdstedelijk gewest een tekort heeft aan scholen is een open deur intrappen. Beide gemeenschappen moeten hun verantwoordelijkheid nemen om dit probleem aan te pakken.</p> <p>In haar bestuursakkoord '<i>Goesting in Brussel</i>' heeft de VGC ertoe geëngageerd om nieuwe scholen te creëren, waaronder ook campussen voor het secundair onderwijs. Voor dat laatste wordt de vroegere KUB-site genoemd. Het dossier is intussen al verder gevorderd en de Brusselse scholengroep van het GO! zou met plannen spelen voor een beroeps- en technische school op de voormalige KUB-site. Op dit ogenblik zit daar Unescoschool KA Koekelberg gehuisvest tot de nieuwe schoolgebouwen aan de Kasteellaan afgewerkt zijn.</p> <p>Mijn vragen aan het College:</p> <ul style="list-style-type: none"> • is het College op de hoogte van die plannen? • hoe staat het College tegenover de plannen om eventueel een Nederlandstalige secundaire technische school op die plaats in te planten? • zijn hierover al contacten geweest tussen het college en de scholengroep? Zo ja, hoe verlopen die?  <p>Dirk Lagast, gemeenteraadslid</p>
	<p>M. Philippe PIVIN, bourgmestre répond. Dhr Philippe PIVIN, burgemeester antwoordt.</p> <p><u>Réponse – antwoord:</u></p> <p>Mijnheer het gemeenteraadslid,</p> <p>1. Naast de berichtgeving in de media, was de gemeentelijke administratie op de hoogte van dergelijk scenario via informatievragen van verschillende promotoren. Hierbij werd wel steeds in het midden gelaten om welk type onderwijs het zou gaan. Zo werd, naast een secundaire school, ook de mogelijkheid geopperd van avondonderwijs. Er zijn ook contacten geweest op politiek vlak met enkele mandatarissen. Op 23 februari 2015 werd het college van dit alles op de hoogte gesteld tijdens de voorstelling door het studiebureau van de stand van zaken van de studie voor de wijziging van het bijzonder bestemmingsplan 'Vrijheidswijk'.</p>

	Année/Jaar 2015
	<p>2. Het college heeft geen intentie om zelf inrichtende macht te worden van een bijkomende school, ook niet van een “Nederlandstalige secundaire technische school”. Op stedenbouwkundig vlak kan, via een uitzonderingsregel, een openbare voorziening op zowat gelijk welke plaats ingeplant worden. De realisatie van dergelijk project lijkt eerder een kwestie te zijn tussen de verkoper van de gronden (de VZW HUB-KUBrussel) en de mogelijke kopers en hun allianties.</p> <p>3. De gemeentelijke administratie werd niet gecontacteerd door GO! en is niet op de hoogte van eventuele contacten met leden van het college.</p>
CC GR 16/03/2015 003	<p>Question orale de Monsieur Steve HUYGE relative à l’informatique, projets 2015</p> <p>Monsieur l’échevin,</p> <p>Nous l’avons déjà relevé ici, l’informatique est un domaine central dans le monde d’aujourd’hui. Il permet de communiquer, de s’informer, de travailler de manière plus rapide et plus efficace.</p> <p>La création du service ICT unique pour la commune et le CPAS, il y a de nombreuses années, a encore renforcé l’efficacité de l’administration koekelbergeoise, tout en permettant d’importantes économies d’échelles. Dans le contexte actuel, ce n’est bien entendu pas négligeable.</p> <p>La communication interne est essentielle pour le bon fonctionnement des services communaux. Là aussi ordinateurs, réseaux et internet peuvent apporter des solutions intéressantes pour traiter et analyser l’importante quantité d’informations qui circulent dans la commune.</p> <p>Quels sont dès lors les moyens informatiques mis en place pour améliorer les échanges entre les divers services communaux et/ou régionaux ? Prévoyez-vous de nouveaux développements à l’avenir ?</p> <p>Je vous remercie.</p> <p>Steve Huyge</p>
	<p>M. Abdel MGHARI, échevin, répond. Dhr Abdel MGHARI, schepen, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – antwoord :</u></p>

	Année/Jaar 2015
	<p>Monsieur le conseiller,</p> <p>Comme vous, nous avons toujours été convaincus que la communication interne est essentielle à un fonctionnement optimal des services communaux et du CPAS.</p> <p>C'est pourquoi, depuis le tout début, nous avons décidé de développer toutes nos applications sur un intranet, chaque application supplémentaire étant un module qui vient s'y greffer pour compléter et enrichir l'ensemble.</p> <p>Le fait de développer nos programmes dans l'intranet donne de nombreux avantages. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la possibilité d'échanger et de partager des données entre les différents services, voire les différentes institutions (commune, CPAS, écoles, ASBL communales,...). - Facilité aussi d'utilisation (pas d'installation à réaliser sur les poste de travail en dehors, bien entendu, d'un explorateur internet), les applications sont accessibles de partout, via l'internet et/ou le réseau communal et les mises à jour se font de manière transparente et sans mise hors service pour les utilisateurs. <p>Tous les développements (en php, open source) sont réalisés en interne, ce qui implique des produits sur mesure répondant à la réalité koekelbergeoise.</p> <p>Notre intranet se base sur une grosse base de données centralisée et sécurisée avec des autorisations spécifiques par application.</p> <p>Chaque application permet si nécessaire de réutiliser, de croiser les informations provenant d'autres sources. Par exemple, l'application de contrôle de logement croise les informations population, soumises par les services Population et Etrangers et avec des informations urbanistiques, soumise par le service Urbanisme et Travaux publics.</p> <p>Tous nos modules développés utilisent cette base de données centralisée ce qui permet donc une communication en temps réel entre les services pour la communication d'informations.</p> <p>Parmi les modules qui impliquent des échanges d'informations entre différents services, je peux encore vous citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des formations, des évaluations. La gestion de l'Accueil temps libre ou encore les suivis des mariages, les Chèque-taxis, l'organisation au niveau des cartes riverains,... - Il y a aussi la gestion des amendes administratives qui permet l'encodage des infractions par les services constatateurs (Gardiens de la paix, police...), le suivi et la génération des documents nécessaires ainsi que le suivi des paiements qui s'y

	Année/Jaar 2015
	<p>rapportent. Il y a donc coordination également avec les services juridique et ceux du secrétariat.</p> <p>Ces réalisations ont déjà fait l'objet de présentations à d'autres entités, communales ou régionales ; ces démonstrations ont toujours recueilli beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme chez ceux-ci.</p> <p>En ce qui concerne de nouveaux développements, de nombreux projets sont planifiés. Il y aura par exemple une gestion informatisée des demandes de panneau de stationnement, des améliorations au niveau de la publication sur le site internet ou encore une application médiation de dettes pour le CPAS.</p>
<p>CC GR 16/03/2015 004</p>	<p>Question orale de Messieurs K. Aouasti et A. Laaouej relative à l'engagement des jeunes issus du CEFA ou du CDO sous des conventions premier emploi</p> <p>Monsieur le bourgmestre, Monsieur l'échevin de l'emploi,</p> <p>Le 13 novembre 2014, le gouvernement de la région de Bruxelles Capitale a pris un arrêté de gouvernement fixant la répartition des postes et des subventions en matière d'insertion professionnelle de jeunes issus de l'alternance au sein des administrations communales pour l'année scolaire 2014-2015.</p> <p>Cet arrêté de gouvernement a pour but de financer, conformément à l'enveloppe budgétaire régionale, et sans remplacement de personnel communal ou de stagiaires en place, l'engagement de jeunes issus du CEFA ou du CDO sous des conventions premier emploi pour une durée indéterminée ou une durée déterminée de minimum 6 mois.</p> <p>Une telle initiative régionale est à souligner dans un contexte où l'intégration professionnelle des étudiants qui sortent des écoles techniques et professionnelles est toujours plus compliquée dans une ville-capitale où les services prennent de plus en plus d'ampleur.</p> <p>Il est également intéressant de constater que le rapport de l'ASBL emploi révèle que de très nombreux jeunes Koekelbergeois suivent ces filières dites techniques et professionnelles, et pour nombre d'entre eux, plus que probablement, au sein de ces centres d'insertion professionnelle en alternance.</p> <p>Dans ces conditions, pourquoi ne pas avoir déposé de sollicitation alors que l'on peut observer que toutes les communes du Nord-Ouest bruxellois qui connaissent les mêmes caractéristiques que le nôtres l'ont fait avec pour résultat que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Berchem-Sainte Agathe dispose de 2 postes financés. - Ganshoren dispose de 3 postes financés.

	Année/Jaar 2015
	<p>- Jette dispose de 5 postes financés. - Molenbeek-Saint-Jean dispose de 3 postes financés.</p> <p>Bien que cela puisse ne représenter que 2 à 3 postes pour la commune de Koekelberg, il convient d'indiquer qu'une telle intégration au sein d'un service public contribue à l'intégration professionnelle de ces jeunes et permet la participation à notre commune à l'effort collectif régional de promotion des métiers techniques et professionnel et d'insertion et de valorisation des jeunes qui suivent ces filières.</p> <p>Je vous remercie pour vos réponses. Ahmed LAAOUEJ - Khalil AOUSTI</p>
	<p>M. Robert DELATHOUWER, échevin, répond. Dhr Robert DELATHOUWER, schepen, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – antwoord:</u></p> <p>Madame la conseillère,</p> <p>La qualité de l'espace public et des infrastructures à disposition de nos concitoyens est en effet au centre de notre action en matière de travaux publics.</p> <p>Voici donc les principaux chantiers de réaménagement de nos voiries programmés en 2015:</p> <p>Tout d'abord, dans le cadre du contrat de quartier durable «Koekelberg historique», la rue des Archers est actuellement en cours de réaménagement complet et la rue Jules Debecker suivra cet été. Ce projet améliorera considérablement la qualité de vie des riverains de par un aménagement rénové, modernisé et verdurisé. De plus, l'objectif est aussi de renforcer la sécurité et le confort des usagers de ces deux artères importantes de notre commune. En effet, des aménagements sont prévus de manière à lutter contre le stationnement illicite à proximité des passages pour piétons.</p> <p>J'attire aussi votre attention sur le fait que nous veillons à une efficace planification des différents travaux. En effet, afin d'éviter d'avoir à rouvrir voiries et trottoirs quelques semaines plus tard, vous avez pu remarquer que ces grands travaux sont précédés depuis quelques mois déjà de plusieurs interventions des impétrants qui viennent remplacer les conduites en sous-sol, compte-tenu de la vétusté de ces infrastructures en Région bruxelloise, avant le commencement des travaux en surface.</p> <p>Plus précisément, rue des Archers, les impétrants sont déjà intervenus ce qui a permis de débiter le chantier rapidement et, pour les travaux rue Jules Debecker, ce sera pour ce printemps.</p>

	Année/Jaar 2015
	<p>Quant au chantier Sibelga de la rue Van Bergen que vous signalez dans votre question, il fait partie des interventions qui sont déjà en cours dans les rues aux abords de la maison communale et l'ensemble sera terminé le mois prochain. De plus, Sibelga prévoit le renouvellement de l'éclairage public de l'avenue de l'Indépendance belge au printemps. Le réasphaltage de la rue De Neck est également au programme de cette année tout comme celui de la rue du Parc Elisabeth. De la fibre optique sera également placée dans les prochaines semaines avenue de la Basilique et, cet été, des travaux sont programmés sur le réseau basse tension du Boulevard Léopold II.</p> <p>Pour terminer, je peux encore vous annoncer que des travaux sont également programmés au niveau de la rue des Tisserands, en ce qui concerne les égouts et le réseau de distribution, et que, cet été, la STIB prévoit le réaménagement du site propre du tram avenue de l'Hôpital français.</p> <p>Vous le voyez, Koekelberg continue ses grands travaux de rénovation urbaine en 2015, tant au niveau de son cœur historique que du Haut de la Commune afin de répondre aux besoins actuels et futurs de nos habitants. Et encore, nous n'avons abordé ici que les réaménagements des voiries.</p>
<p>CC GR 16/03/2015 005</p>	<p>Question orale des Messieurs K. Aouasti et A. Laouej relative aux exclusions des allocations d'insertion</p> <p>Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin ayant la tutelle financière sur le CPAS, Madame le Président du CPAS,</p> <p>Le groupe PS a toujours été attaché à l'institution qu'est le centre public d'action sociale.</p> <p>Il doit être indiqué que depuis ce 01.01.2015, la législation fédérale d'exclusion de personnes bénéficiant d'allocations d'insertion est entrée en vigueur. Les statistiques indiquent que cette politique d'exclusion a, au 01.01.2015, avoir touché près de 89 personnes sur le territoire de notre commune. Ce nombre devrait s'accroître chaque mois.</p> <p>Au-delà de ces personnes, c'est le quotidien d'autant de familles qui est touché par ces mesures.</p> <p>En effet, si certaines personnes ont droit à un revenu d'intégration compensant partiellement la perte de revenus, pour d'autres et en raison de motifs divers, ce revenu ne leur sera tout simplement pas accordé.</p> <p>Il s'agit majoritairement de couples et/ou de familles qui ont vu leur budget subitement diminuer de plusieurs centaines d'euros alors même que des études, des démarches de formations professionnelles, ... destinées à les intégrer ou à les réintégrer au marché de l'emploi sont en cours.</p>

	Année/Jaar 2015
	<p>Pour toutes ces personnes, d'autres possibilités d'aides existent : un renforcement des aides énergies, un scanning des possibilités de médiations amiables, des formations à la consommation, ...</p> <p>Pour mener toutes ces politiques à bien, dans l'optique d'un service optimal à nos citoyens et d'éviter la création de situations de précarité, le CPAS a naturellement besoin de moyens budgétaires et humains complémentaires.</p> <p>Eu égard à la situation de droit et de fait qui plonge ces familles dans une précarité subite, pourriez-vous répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposez-vous de données exactes et actuelles relatives aux personnes exclues ? - Si oui, les avez-vous ou entendez-vous les solliciter afin de leur faire part des possibilités d'aides de manière préventive ou envisagez-vous une autre procédure ? - Disposez-vous du personnel suffisant que pour faire face à la surcharge de travail que nécessitent toutes ces politiques d'accompagnement ? - Quelles sont les estimations budgétaires du surcoût représenté par ces exclusions et les politiques à mener? <p>Je vous remercie pour vos réponses.</p>
	<p>M. Jean Pierre DE KEYN, échevin, répond. Dhr Jean Pierre DE KEYN, schepen, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – antwoord:</u></p> <p>Comme je l'avais déjà répondu lors d'un précédent conseil, nous sommes bien évidemment vigilants et nous collaborons étroitement avec la présidente du CPAS.</p> <p>Je lui donne dès lors la parole pour qu'elle puisse vous donner de plus amples détails.</p> <p><u>Réponse Mme. Arlette Genicot :</u></p> <p>Nombre d'exclusions : Pour rappel, le chiffre avancé au 01.01.2015 était de 107 personnes exclues pour Koekelberg.</p> <p>Fin janvier 2015 : nous avons enregistré 17 demandes dont 10 ont donné lieu à une intervention du CPAS, à savoir l'octroi d'un revenu d'intégration sociale et 3 sont en cours d'enquête (4 refus).</p> <p>Fin février 2015 : nous comptons 4 demandes complémentaires (1 octroi RIS + 1</p>

	Année/Jaar 2015
	<p>refus RIS et 2 en cours d'enquête)</p> <p>D'une manière générale, les CPAS bruxellois ne connaissent pas jusqu'à ce jour l'afflux annoncé au 01.01.2015. (en moyenne 20 % des demandes annoncées)</p> <p>Information et prévention auprès des personnes exclues : les CPAS n'ont finalement pas eu l'opportunité de pouvoir identifier les personnes exclues via ACTIRIS qui, sur base du principe du respect de la vie privée, n'a pas pu délivrer les informations.</p> <p>Néanmoins, nous constatons que les personnes sont informées par leur organisation syndicale.</p> <p>De plus, un courrier-type destiné aux organismes de paiement des allocations de chômage a été rédigé par la Conférence des Présidents et Secrétaires et l'AVCB afin que ceux-ci transmettent les informations utiles aux personnes exclues qu'ils orientent vers les CPAS.</p> <p>Effectif suffisant : au vu du nombre restreint de demandes à ce jour, nos services ont pu assumer ces dossiers complémentaires.</p> <p>Surcoût budgétaire : nos crédits budgétaires nous permettent de couvrir le surcoût actuel. Le Ministre Borsus recueille pour l'instant les statistiques des différents CPAS en vue de prévoir des moyens de compensation supplémentaires pour les CPAS. A voir donc dans l'avenir...</p>
<p>CC GR 16/03/2015 006</p>	<p>Question orale de Madame Nadia Badri relative à la prévention à destination des enfants mineurs visés par des comportements suspects d'adultes</p> <p>Monsieur le bourgmestre,</p> <p>Ces derniers temps, des propos inquiétants et concordants me sont rapportés par des parents de jeunes enfants.</p> <p>Nombre d'entre eux m'ont indiqué que leurs enfants ont fait l'objet d'approches d'inconnus circulant en voiture et leur demandant de monter de leurs voitures afin qu'ils puissent les aider, les emmener jusqu'à l'école, ... Ces faits ont principalement lieu tôt le matin au moment des rentrées d'école.</p> <p>Vous imaginez aisément l'inquiétude importante qui est la leur et qui a été la mienne à l'écoute de ces propos.</p> <p>Il convient de prendre le problème avec sérieux et de faire en sorte d'éviter toute tragédie.</p> <p>Outre l'aspect répressif de quels dispositifs préventifs disposons-nous pour éviter qu'un drame puisse surgir ?</p>

	Année/Jaar 2015
	<p>Par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nos gardiens de la paix sont-ils formés à cette problématique ? - Pouvons-nous également envisager avec les directions d'école et les deux communautés d'informer nos élèves et de les former aux premiers reflexes, à savoir ne jamais engager de discussion, relever le numéro de plaque minéralogique, ... ? <p>Je vous remercie pour vos réponses.</p> <p>Nadia BADRI conseillère communale</p>
	<p>M. Philippe PIVIN, bourgmestre, répond. Dhr Philippe Pivin, burgemeester, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – antwoord :</u></p> <p>Madame la conseillère,</p> <p>Il faut évidemment, en matière de sécurité et de prévention et de protection des mineurs être tous les jours vigilant et attentif. Cependant, je suis quelque peu surpris de votre question. En effet, pourriez-vous me préciser exactement combien de parents vous ont interpellé à cet effet et combien de faits de ce type ont été rencontrés ? Car je peux vous dire que nos services communaux et les services de police sont, bien sûr, attentifs à ces risques mais aucune plainte n'a été déposée ces dernières années dans notre commune. Hormis un unique fait l'année dernière et celui-ci est démonstratif de la bonne vigilance de nos services.</p> <p>L'auteur était une personne assez âgée, issue d'une commune voisine et qui proposait des relations à des jeunes filles contre de l'argent. Depuis, aucun autre fait de ce type visant des mineurs d'âge n'a été enregistré.</p> <p>Bien entendu, nous n'attendons pas que ce genre de tragédie se produise. Précisément, à l'époque, les informations qui ont permis l'identification du suspect avaient été obtenues par le Service Prévention et les Gardiens de la Paix (numéro de plaque, marque du véhicule, détails sur la voiture) qui avaient été interpellés, dans leur patrouille quotidienne, par des habitants. La proximité de ce service avec la population a donc été, une nouvelle fois, particulièrement efficace. Les gardiens de la paix sont formés pour transmettre toutes ces informations aux services de police et la très bonne collaboration dont nous bénéficions à ce niveau a permis de rapidement faire cesser les agissements de cette personne. L'enquête a été transmise aux services de police où habite le suspect (elle est toujours en cours).</p> <p>Enfin, au niveau de la prévention dans les écoles, la direction et le corps enseignant</p>

	Année/Jaar 2015
	<p>sont très attentifs à tous les signes qui pourraient révéler ce type de risques pour nos enfants. La formation aux réflexes de base que vous mentionnez font d'ailleurs partie du travail des enseignants. La question peut donc être abordée par les enseignants directement aux élèves ou par la direction aux parents. L'importance est aussi d'informer sans effrayer. C'est essentiel.</p> <p>Vous voyez que les services y sont sensibles. Je vous invite en tous les cas à communiquer vos informations, si vous le jugez nécessaire, à notre service de prévention et vous suggère aussi de dire à ces parents rencontrés qu'il faut impérativement prévenir les services de police de ce type de faits rapidement, si cela s'avère sérieux.</p>

<p>CC GR 16/03/2015 007</p>	<p>Question orale de Monsieur Brian Booth relative aux nuisances causées aux riverains par les conditions d'exploitation du Carrefour Express de l'avenue du château</p> <p>Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins,</p> <p>Comme vous le savez, un Carrefour express s'est installé depuis plus de deux ans maintenant aux angles de l'avenue du château et de l'avenue François Sebrechts. Il s'agit d'un commerce qui pourrait fonctionner pour le plus grand bénéfice de tous les habitants du quartier, si ce n'est que, problème récurrent pour ce genre de commerce dans notre commune, aucun aménagement urbain connexe ne semble avoir été prévu pour en permettre un fonctionnement discret, sans qu'aucune gêne ne soit occasionnée aux riverains. Ces gênes, elles se manifestent à toute heure du jour ou de la nuit, d'une part du fait des difficultés de parkings au vu de l'afflux de clients, mais surtout du fait du balais des camions et autres véhicules de livraisons qui, en l'absence d'espace de déchargement, stationnent en double-file ou sur les trottoirs, moteur allumé, plusieurs fois par jour.</p> <p>Cette situation n'est pas seulement une gêne pour les nombreux riverains des immeubles de logements situés aux abords immédiats de ce commerce, qui ne peuvent plus jouir normalement de leurs terrasses ou bénéficier d'un repos mérité. Elle présente également des dangers pour les autres usagers des voiries concernées, en réduisant la visibilité dans le virage ou en encombrant les trottoirs au point de les rendre impraticables et dangereux pour les piétons et en particulier les parents avec poussettes.</p> <p>Je tiens à votre disposition plusieurs clichés qui m'ont été confiés par le Conseil de Copropriété de la Résidence Saverijs qui vous permettront, si nécessaire, de constater la réalité des nuisances – au moins en ce qui concerne la gestion de l'espace public. En ce qui concerne les gaz d'échappement et les nuisances sonores, il faudra en faire l'expérience vous-même.</p>
--	---

	<p>Mes questions seront donc simples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-il normal qu'une activité commerciale de cet ordre soit installée sans aménagement urbain adéquat, ne serait-ce qu'en termes d'espace de livraison ? - Quelle suite a-t-elle été donnée aux observations formulées par les riverains lors de l'enquête menée dans le cadre du Plan d'Action Communal de Stationnement ? - Quelle solution structurelle pouvez-vous mettre en œuvre pour améliorer la situation ? Pouvons-nous examiner ensemble la création d'un espace de déchargement qui permettrait de mettre fin au stationnement dangereux et aux nuisances générées par les moteurs des véhicules de livraison ? <p>Je vous remercie d'avance pour les réponses qui, je n'en doute pas, permettront de débloquer la situation.</p> <p>Pour le groupe PS Brian Booth – Ahmed Laaouej</p>
	<p>M. Philippe PIVIN, bourgmestre, répond. Dhr Philippe Pivin, burgemeester, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – antwoord :</u></p> <p>Monsieur le conseiller,</p> <p>Le problème est bien connu de nos services. De nombreux pv de police et des gardiens de la paix ont d'ailleurs été dressés.</p> <p>Des échanges ont en effet eu lieu dès avril dernier avec les riverains de la résidence Saverijs durant lesquels nous avons pu prendre en compte les demandes et besoin de chacun.</p> <p>Précisément, ils nous avaient demandé deux choses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de conscientiser les gérants du commerce et d'assurer une présence des services de police. Nous avons effectivement depuis cette demande, renforcé les patrouilles de police et de gardiens de la paix constatateurs dans ce périmètre. Des procès-verbaux de la police et des sanctions administratives des gardiens de la paix ont effectivement été dressés. <p>Une troisième demande nous avait également été faite par la copropriété Saverijs concernant un marquage devant leur entrée de garage. Vous n'êtes pas sans savoir que cet endroit n'est pas sur le territoire de la commune mais sur celui de Molenbeek-Saint-Jean et c'est pour cette raison que notre bourgmestre a écrit à la bourgmestre de Molenbeek pour lui transmettre cette demande précise.</p> <p>Nous n'en sommes cependant pas restés à cette démarche et avons décidé, avant l'hiver, de mettre en place une zone de livraison, elle est prévue côté rue François Sebrechts. La commande des matériels de signalisation verticale nécessaires à</p>

	<p>l'aménagement de la zone de chargement/déchargement nous a été livrée très récemment et ceux-ci seront installés dans les prochaines semaines (c'est à dire, après le gel), en même temps que la réalisation du marquage au sol.</p> <p>Précisément, le panneau d'interdiction d'arrêt et de stationnement visera la tranche horaire 6h - 13h à la suite des informations transmises par le commerce (période habituelle de livraison) et, ceci permettra en effet de ne pas réduire les espaces de stationnement pour les riverains.</p> <p>Pour ce qui concerne vos clichés, vous pouvez effectivement me les transmettre afin que nous les communiquions aux services compétents pour voir si l'on peut encore dresser une sanction à leur encontre.</p>
<p>CC GR 16/03/2015 008</p>	<p>Proposition de Monsieur K. Aouasti et M. A. Laouej de création d'une commission de la mobilité.</p> <p>Monsieur le bourgmestre, Monsieur l'échevin de la mobilité,</p> <p>A l'occasion du conseil communal du mois de janvier 2015, et ce avec l'opposition du banc socialiste, vous avez voté une délégation de compétence étendue au collège des Bourgmestres et Echevins sur la base de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 03 avril 2014 en matière de règlement complémentaire relatifs à la voie publique sur le territoire de Koekelberg.</p> <p>Le Parti Socialiste de Koekelberg demande qu'au regard de cette délégation mais également de l'importance de la matière, un organe composé de l'ensemble des composantes de ce conseil puisse se réunir et faire œuvre de proposition.</p> <p>Par conséquent, je sou mets la proposition suivante à l'ordre du jour de ce conseil.</p> <p>- Proposition de création d'une commission de la mobilité sur la base de l'article 120 de la Nouvelle loi communale afin de préparer les discussions relatives à la mobilité qui seront soumises par le collège au Conseil communal.</p> <p>Khalil AOUASTI – Ahmed LAAOUEJ – GROUPE PS</p>
	<p>M. Philippe PIVIN, bourgmestre, répond. Dhr Philippe Pivin, burgemeester, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – antwoord :</u></p>

	<p>Monsieur le conseiller communal,</p> <p>Je ne peux accéder à votre requête pour la simple raison que je ne peux créer une commission qui existe déjà et dont vous êtes, par ailleurs, membre.</p> <p>En effet, suivant l'article 120 de la Nouvelle Loi Communale, une section du conseil communal a été créée par ce dernier le 25 avril 2013. Elle a pour objet la Politique de Sécurité, Cohésion sociale, Travaux publics, Urbanisme et Mobilité. Vous pouvez donc faire œuvre de proposition en son sein.</p> <p>Néanmoins, j'accepte volontiers de réunir cette section à votre demande.</p>
--	---